



## **Collectif pour l'Annulation des Pollutions Urbaines et Industrielles**

Le CAPUI est une association de défense de l'environnement qui regroupe les habitants des communes du Val d'Oise et des Yvelines, riveraines de la station d'épuration d'Achères dite « Seine Aval ».

*Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901*

### **ASSEMBLEE GENERALE DU CAPUI de 2024 – 17 Décembre 2024 : 19h30**

#### **Procès-Verbal**

Nombre de participants : 12 adhérents présents et 5 adhérents représentés.

**Début de la réunion : le décompte des participants et des procurations est réalisé afin de vérifier le quorum de cette Assemblée Générale : 17 personnes sont présentes ou représentées. 48 personnes sont adhérentes, à jour de leur cotisation annuelle.**

**Le quorum (35% des adhérents présent lors de l'AG) est donc atteint.**

**Présentation du Rapport Financier par François Roux, trésorier du Capui (voir document joint)**

**Résolution 1 : Proposition d'adoption du Rapport financier**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

**Présentation du Rapport Moral par Claude Zucchi, président, et par Sébastien Dupont, secrétaire du Capui (voir document joint)**

**Résolution 2 : Proposition d'adoption du Rapport moral**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

**Proposition de maintenir la cotisation au CAPUI, à 10 €**

**Résolution 3 : Vote sur maintien de la cotisation à 10€**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

**Les administrateurs actuels, François Roux, Sonia de Assuncao, Claude Zucchi, Marianne Pelissier, Elisabeth Novelli, et Sébastien Dupont se représentent.**

**Résolution 4 : Vote sur le renouvellement des administrateurs actuels**

0 votes contre – 0 abstentions



## **Collectif pour l'Annulation des Pollutions Urbaines et Industrielles**

Le CAPUI est une association de défense de l'environnement qui regroupe les habitants des communes du Val d'Oise et des Yvelines, riveraines de la station d'épuration d'Achères dite « Seine Aval ».

*Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901*

Résolution adoptée

**Appel à candidature pour de nouveaux administrateurs :**

**Aucun candidat ne se manifeste en séance.**

**Les questions ayant été épuisées, la fin de l'Assemblée Générale du CAPUI est donc décidée.**

**20h30, fin de la réunion.**

La Frette S/Seine, le 17 Décembre 2024

Signature de C. Zucchi,

Président du CAPUI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Zucchi C." with a stylized flourish at the end.

Signature de S. Dupont

Secrétaire du CAPUI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Dupont" with a stylized flourish at the end.

Pièce jointe : Présentation faite en séance